

**Direction générale déléguée aux relations humaines
Direction de la gestion des personnels enseignants**

Lille, le 25 novembre 2020

Bureau de la gestion collective des enseignants et
enseignants - chercheurs
Affaire suivie par : Hélène FOURMENTRAUX
Chef de bureau
Helene.fourmentraux@univ-lille.fr | 03.62.26.95.78

Le Président de l'Université

à

**Mesdames et Messieurs les enseignants-
chercheurs**

Sous couvert de

**Mesdames et Messieurs les doyens, les
directrices et directeurs de
composante**

**Mesdames et Messieurs les directrices
et directeurs d'unité de recherche**

Objet : Campagne 2021 d'accueil en délégation auprès de l'INRIA

Pièces jointes :

- A l'attention des enseignants-chercheurs :
Dossier de demande de délégation
Demande de renouvellement d'accueil en délégation
- A l'attention de la composante ou de l'unité de recherche
Imprimés pour le recueil de l'avis de la composante ou du laboratoire

La présente note a pour objet de préciser le déroulement de la procédure d'accueil en délégation auprès de l'INRIA pour la rentrée universitaire 2021-2022.

Le principe de la délégation

Ce dispositif d'accueil permet à des maîtres de conférences et des professeurs d'université ou de grande école d'être, pendant une période déterminée, déchargés en totalité ou partiellement de leur service d'enseignement et mis à disposition de l'INRIA pour se consacrer à des activités de recherche.

L'enseignant-chercheur délégué auprès de l'INRIA continue à percevoir sa rémunération par son établissement d'origine et à bénéficier de l'ensemble des droits attachés à sa situation académique. L'INRIA n'est donc pas son employeur. En contrepartie de la mise à disposition, l'INRIA verse à l'établissement employeur une compensation financière forfaitaire lui permettant par exemple de financer des vacances ou des heures supplémentaires pour le remplacement de l'enseignant-chercheur dans sa mission d'enseignement.

La phase de candidature

La campagne d'accueil en délégation auprès de l'INRIA pour la rentrée 2021 est ouverte depuis le 16 novembre 2020. La date limite de dépôt des dossiers auprès de l'INRIA est fixée au 15 janvier 2021.



La constitution du dossier et sa transmission

Le dossier doit comporter les éléments suivants :

- le formulaire de demande d'accueil en délégation accompagné de la fiche individuelle de renseignements ou le formulaire de demande de renouvellement,
- un curriculum-vitae détaillé avec la liste de vos publications,
- une description du programme de travail,
- un avis motivé du responsable de l'équipe d'accueil souhaitée,
- un avis de la direction de votre composante d'affectation,
- un avis de la direction de votre laboratoire d'origine,
- tout autre élément d'appréciation sur la qualité de votre dossier.

Pour une demande de renouvellement, joindre un bilan de la période de délégation écoulée.

Vous êtes invités à transmettre au plus tôt une déclaration d'intention de candidature par mail à l'INRIA (srh-lille@inria.fr) avec copie au bureau de la gestion collective des enseignants de l'université (drh-gestionco-eec@univ-lille.fr).

Le dossier de candidature complet est à déposer dans votre composante.

**Vous êtes invités à prendre contact avec cette dernière
afin de connaître la date limite de dépôt.**

Modalités d'examen

Seuls les dossiers ayant reçu un avis favorable de l'université pour postuler sur une délégation INRIA seront instruits par la Commission des Emplois de Recherche de l'INRIA.

La direction des ressources humaines se chargera par conséquent de transmettre vos candidatures à l'issue du conseil académique restreint et au plus tard pour le 31 mars 2021 conformément au calendrier de l'INRIA.

Calendrier

Lancement de la campagne : 16 novembre 2020

Date limite de retour des dossiers à l'INRIA : 15 janvier 2021

Transmission du dossier, accompagné des avis de la composante et du laboratoire, à la DRH de l'université : 12 février 2021

Conseil académique restreint : 23 mars 2021

Information auprès de la DRH sur les prévisions d'accueil : mai 2021

Prise de fonction : à partir du 1^{er} septembre 2021



Informations et contacts

Des informations complémentaires sont disponibles à l'adresse :
<https://www.inria.fr/fr/beneficiaire-dune-mobilite>

Contact DRH – bureau de la gestion collective des enseignants : Hélène FOURMENTRAUX (03 62 26 95 78) ou Armelle TYBOU (03 62 26 95 98) - drh-gestionco-eec@univ-lille.fr

Contact INRIA – référente RH pour la campagne : Charlotte DESNOULEZ – charlotte.desnoulez@inria.fr

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, Cher(e) Collègue, l'expression de ma considération distinguée.

Le Président de l'Université de Lille

Jean-Christophe CAMART



**La Directrice Générale des Services
de l'Université de Lille**

A blue ink signature of Marie-Dominique Savina, written over the text of her title.

Marie-Dominique SAVINA

Copie à Mesdames et Messieurs les responsables administratifs d'UFR, de facultés et d'instituts